

Ces 402 membres du personnel occupaient 324 logements :  
 les 178 instituteurs, 178 logements ;  
 les 103 institutrices laïques, 101 logements ;  
 les 119 institutrices religieuses, 45 logements.  
 402 membres, 324 logements.

Suivant le nombre de pièces qu'ils comprenaient, ces logements se divisent comme suit :

LOGEMENTS ayant	LOGEMENTS			TOTAUX des logements.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
2 pièces . . . . .	6	21	»	27
3 pièces . . . . .	23	38	1	62
4 pièces . . . . .	78	29	16	123
5 pièces et plus . . .	71	13	28	112
Totaux . . . . .	178	101	45	324

56 de ces logements étaient considérés comme ne répondant pas aux conditions qu'on attache à un logement convenable :

1 dans le 1<sup>er</sup> arrondissement : Niederanven (trop petit) ;

14 dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, dont 6 en mauvais état : Girst, Herborn, Mensdorf (institutrice), Rodenbourg, Beidweiler, Steinheim ; 5 trop petits : Christnach (instituteur), Graulinster, Rosport (2), Olingen ; 3 humides : Manternach (instituteur), Mertert (instituteur), Moersdorf ;

9 dans le 3<sup>e</sup> arrondissement : Burmerange, Frisange (institutrice), Kayl (sœurs, humide), Bivange, Roeser (instituteur), Mondercange<sup>1)</sup> (2), Mondorf<sup>2)</sup> (2) ;

6 dans le 4<sup>e</sup> arrondissement : Stolzenbourg, Dickt, Biwels (ces trois jugés inhabitables), Feulen-haut (trop petit, humide, mal éclairé), Neunhausen, Petit-Nobressart (ces deux trop petits) ;

1) Les logements à Mondercange sont en voie d'être reconstruits.

2) Le logement d'instituteur à Mondorf sera mis en meilleur état.